

CIEL PAYE

PARAMETRAGE REDUCTION FILLON ANNUALISEE

Report à nouveau (pour l'ensemble des rubriques suivantes)
Remise à zéro des valeurs (pour l'ensemble des rubriques suivantes)

RCFIL Calcule le montant de la réduction annuelle (Brut annuel x coeff. annuel).

Base	Nombre
RMFIL	ROUNDDOUBLE((RCFIL1)/1000,4)

RCFIL1 Calcule le coefficient Fillon annuel .

Base	Nombre
SSI(EFF<=20, MIN(RCOEFFIL/100, 0.2795), MIN(RCOEFFIL/100, 0.2835))/.6*(1.6*(SMICFillon()/Remfillon())-1)*1000	

RCOEFFIL Calcule le cumul des cotisations patronales de sécurité sociale prises en compte pour le calcul du coefficient de réduction Fillon annuel.

Base	Nombre
SSI(EFF<=20, MIN(RCOEFFIL/100, 0.2795), MIN(RCOEFFIL/100, 0.2835))/.6*(1.6*(SMICFillon()/Remfillon())-1)*1000	

Copyright © Alain Gandy
Fidulane

RMFIL Calcule la rémunération
compte pour le calcul de la

La formation par un spécialiste Ciel

annuelle cumulée à prendre en
réduction Fillon.

Base	Nombre
Rembrut()	

01 43 24 92 78

www.fidulane.com

NB : aucune rubrique équivalente pré-
ne peut être affichée dans le bulletin,
Mais il est possible (et souhaitable) d'en créer une.

paramétrée pour le SMIC (SMIC annuel)

RMFILM Calcule la rémunération mensuelle à prendre en compte pour l'impression de
l'état Réduction des cotisations.

Base	Nombre
BASESALARIALE("C120")	

RSFIL Calcule le Smic mensuel de référence à pro-ratiser par la variable PRORATA (*en cas d'absence, de maintien de salaire ou d'IJSS*).

Base	Nombre
(SMICH*151.67*HMOIS/HMOISDOS+(NHSUP110E +NHSUP125E+NHSUP150E+NHCOMPE+NHCOMPME) *SMICH)*PRORATA/100	

+ élément historisation Fillon : SMIC Fillon

Afin de proratiser le SMIC notamment en cas d'absence, Il est possible de remplacer cette formule (de Ciel) par la formule suivante, à adapter à chaque cas :

((SMICH*151.67*HMOIS/HMOISDOS)+(NHSUP110+NHSUP125+NHCOMP-NHABS-NHABSACC-NHABSACCTR-NHABSFED-NHABSMAL-NHABSMAT-NHABSPAT)*SMICH)*PRORATA/100

NHABS doit être

Variables pour être calcul de la formule

entré directement dans les NHABS sera « 0 »).

les autres

Toutes les variables

présentes dans la formule

calcul de RSFIL, même si

n'est pas présente dans le

(mais attention notamment en cas de précarité ou compensatrice de CP)

Copyright © Alain Gandy

Fidulane

La formation par un spécialiste Ciel

01 43 24 92 78

www.fidulane.com

renseigné dans l'onglet

prise en compte dans le

(si le nombre d'heures est

lignes du bulletin, la valeur de

Il en va de même pour

variables.

d'heures non remises à zéro

sont prises en compte dans le

la rubrique correspondante

bulletin.

maintien de salaire ou d'IJSS, ou d'indemnité de

La valeur de RSFIL doit être « forcée » si la formule ne convient pas.

RSFIL ne doit pas être majoré par les indemnités compensatrices de congés payés ni de préavis, mais doit intégrer les maintiens de salaire.

TCOTURSSAF Calcule le total des cotisations patronales de Sécurité Sociale afin de limiter le cas échéant la réduction Fillon

Base	Nombre
MTPAT("C120")+MTPAT("C130")+MTPAT("C130C")+MTPAT("C140")+MTPAT("C150")+MTPAT("C180")+MTPAT("C181")+MTPAT("C190")+SSI(TauxPatronal("C160")>1,BASESalariale("C160")*.010,MTPAT("C160"))	

+ élément historisation Fillon : Mt patronal des cotisations URSSAF

CBRF

Base	Part patronale
SBRUT	

(brut abattu si la case « soumis à abattement pour frais pro est bien cochée »)

+ élément historisation Fillon : rémunération Fillon

(le montant de la rubrique CBRF semble être à la base du cumul de « Remfillon() » (dénominateur du coefficient) dans la rubrique RCFIL 1)

(sert également au calcul de la rémunération Fillon de l'onglet Cumuls des bulletins de paie)

C120

+ élément historisation Fillon : rémunération Sécurité Sociale (sert au calcul du Brut Sécu de l'onglet Cumuls des bulletins de paie), à laquelle est appliquée le coefficient.

CFIL800 (réduction Fillon annuelle cumulée)

Base	Nombre
ROUNDDOUBLE(RMFIL*TAUXSALARIAL("RCFIL"),2) (sur tranche T)	

+ réduction bas salaires ou Fillon

+ élément historisation Fillon: mt de la réduction Fillon

CFIL800A (correction apportée à la réduction Fillon antérieure)

Base	Part patronale
1 (sur tranche T)	-(BaseSalariale("CFIL800")-AllegeFillon())

+ réduction bas salaires ou Fillon
+ élément historisation Fillon : mt de la réduction Fillon

Prend en compte le cumul de réduction Fillon du début jusqu'au mois en cours inclus (CFIL800), et déduit le cumul de la réduction Fillon antérieure (AllegeFillon()).

CFILREG

Base	Part patronale
ROUNDDOUBLE(BaseSalariale("CFIL800")-MTPATURSSAF(),2)	100

+ réduction bas salaires ou Fillon
+ élément historisation Fillon: mt de la réduction Fillon

CONTROLE ANNUEL DE LA REDUCTION FILLON

Il peut s'effectuer en imprimant un journal de paye détaillé (après validation des paies). Mais le brut Fillon est faux, puisqu'il s'agit d'un cumul annuel des cumuls figurant sur chaque bulletin de paie. Cependant, le brut Fillon est en principe égal au brut (éventuellement abattu).

Les bases cumulées du SMIC « Fillon » (RSFIL) et du brut « Fillon » (brut abattu le cas échéant) apparaissent dans l'onglet « cumuls » du bulletin de paie :

- pour la période seulement avant la validation du bulletin de paie
- pour la période e l'année après la validation du bulletin de paie

CORRECTION DE LA REDUCTION FILLON

En cas d'erreur de calcul liée à une base SMIC « Fillon » erronée (RSFIL) ou à un brut Fillon « erroné » au dénominateur (RMFILM), il faut corriger la variable concernée de façon à ce que les cumuls « Rémunération Fillon » et « SMIC Fillon » cumulés soient corrects.

Les variables à corriger sont : RSFIL pour le dénominateur du coefficient (et non RMFIL, car SMIC, et CBRF pour le brut du modifier RMFIL n'impacte pas le dénominateur brut », mais seulement la base à laquelle est appliquée le coefficient Fillon).

Ces cumuls apparaissent après validation du bulletin de paie dans l'onglet Cumuls.

Corriger directement CFIL ou CFIL800A ne sert à rien, sauf s'il s'agit de la dernière paie de l'année pour le salarié concerné, Ciel recalculant le mois suivant la réduction Fillon à partir des bases (SMIC « Fillon » et brut « Fillon ») cumulées.

Le brut auquel le coefficient est appliqué est donné par C120 « Rémunération Sécurité Sociale »).

En cas de problème, lancer les utilitaires de recalcul des cumuls et des cumuls Fillon après validation des bulletins de paie.

Copyright © Alain Gandy

Fidulane

La formation par un spécialiste Ciel

01 43 24 92 78

www.fidulane.com